

**COMMUNE DE SEPMEs**

*Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2024-03-02**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme VERNAT Virginie

Absents:

M.DENIS Jason ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine, Maire

Mme REZEAU Cindy ayant donné procuration à Mme BILLY Justine

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 12  
Nombre de présents : ..... 10  
Nombre de votants : ..... 12  
Date de convocation : 13 février 2024



**OBJET : ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS MUNICIPAUX**

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Considérant que les élus de la commune de Sepmes ont perçu, au titre de l'année 2023 les indemnités suivantes :

	Nature des indemnités annuelles – Commune de Sepmes			Total des indemnités annuelles (€ brut)
	Indemnités de fonction (€ brut)	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Régine REZEAU	11 193,72			11 193,72
Alain DAGUET	3 893,46			3 893,46
Samuel BASECQ	3 893,46			3 893,46

	Nature des indemnités annuelles – Syndicat de Rivières Val de Vienne			Total des indemnités annuelles (€ brut)
	Indemnités de fonction (€ brut)	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Régine REZEAU	2 146,20			2 146,20

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**PREND ACTE** de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE**  
**Dominique CATHELIN**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2024 et publié le 1<sup>er</sup> mars 2024

À SEPMEs, 1<sup>er</sup> mars 2024  
Le Maire,

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**  
**Régine REZEAU**

